



Exposition Chema Madaz, Arles © Ericka Weidmann

News, Photo

by Ericka Weidmann on 6 avril 2020

👁 1325 Views | ❤ Like

Aide spécifique du Cnap pour les photographes et les auteurs

Temps de lecture : 1 minute et 17 secondes

Suite à son annonce du 27 mars sur le déblocage d'un fonds d'urgence face à la crise sanitaire qui touchent les auteurs, le Cnap vient de publier les détails de cette aide spécifique à destination des photographes et des auteurs qui ont vu leurs événements annulés ou reportés suite au confinement.

Cette aide s'adresse aux artistes photographes mais aussi aux critiques, commissaires de la scène française, ayant subi une perte de rémunération suite au reports ou à l'annulation pure et simple d'expositions ou d'événements suite aux décisions gouvernementale de la crise sanitaire du Covid-19. Cela concerne les manifestations devant se tenir à compter du 15 mars 2020 et jusqu'à un mois après la levée d'obligation de fermeture. Un montant forfaitaire plafonné à 2500€ pourra être versé aux photographes et auteurs dont les rémunérations ou les productions n'ont pu être assurés par les structures.

Les critères d'attribution obligatoires sont les suivantes :

- L'artiste-auteur / l'auteur a demandé et n'a pas obtenu le maintien de la rémunération initialement prévue relative à un événement perturbé par la crise sanitaire ;
- L'artiste auteur / l'auteur a un contrat ou une confirmation d'engagement de toute forme d'un commanditaire précisant son objet, une date d'exécution ou des dates de début et de fin comprise(s) dans la période de référence et une rémunération cumulée d'au moins 150€ ;
- L'artiste-auteur est inscrit à la sécurité sociale des artistes auteurs ;
- Les artistes auteurs concernés n'occupent pas un emploi salarié permanent.

Dépôt des demandes : jusqu' un mois après la date de levée de l'obligation de fermeture des lieux de diffusion ou de création

Montant du soutien : maximum de 2 500 €